

2MC

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 138 RUE DE VAUGIRARD, 75015 PARIS
830 157 467 RCS PARIS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 JANVIER 2024

L'an 2024,
Le 10 janvier,
A 10h00,

La Société SC ALABARDA, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 138 rue de Vaugirard, 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914150990,

Représentée par Monsieur CATTAROSS LUCA, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 2MC,

En présence de Monsieur Federico SPINA, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Federico SPINA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société SC ALABARDA, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est 138 rue de Vaugirard, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914150990 RCS PARIS, représentée par Monsieur CATTAROSS LUCA, Président.

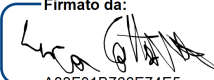
Monsieur CATTAROSS LUCA, au nom de La société SC ALABARDA qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société SC ALABARDA

Firmato da:

A83F01B766E74E5...